

COMMUNE DE BON-ENCENTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du Mardi 17 décembre 2019 à 18 h 30
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 17 décembre 2019 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 4 décembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **28**

Etaient présents : M. TREY D'OUSTEAU Pierre, M. AMELING Christian, Mme BARRAULT Simone, M. VINDIS Marcel, Mme LAPEYRE Jacqueline, Mme JUILLIA Jacqueline, M. ZALATEU Jean-Jacques, Mme VERLHAC Jacqueline, M. BORDES Michel, M. BIELLE-BIARREY Laurent, Mme TOBELI Sylvie, Mme LAMY Laurence, M. VIDAL Jean-Christophe, Mme LAMARTINE-GEOFFROY Céline, Mme VILLA Pierrette, M. DEGUIN Gérard, Mme BIFFIGER PEYRANI Isabelle, Mme PAILHORIES Anne, M. DUBOIS Louis Paul, M. RAYSSAC Pascal, M. VINCENT Jeanne.

Etaient représentés :

- Monsieur MEYNARD Jean-Claude pourvoir Monsieur AMELING Christian.
- Monsieur LEMAIRE Jean-Marc pourvoir à Madame JUILLIA Jacqueline.
- Monsieur LAUZZANA Michel pourvoir à Monsieur TREY D'OUSTEAU Pierre.
- Madame OGIER Marie pourvoir à Monsieur VINDIS Marcel.
- Madame CHATOT Magali pourvoir à Madame LAMY Laurence.
- Madame FERRAND Isabelle pourvoir Monsieur DEGUIN Gérard.
- Monsieur SIMONITI Jean-Claude pourvoir à Monsieur RAYSSAC Pascal.

Madame Anne PAILHORIES a été désignée secrétaire de séance.

2019.88 - OBJET : AMENAGEMENT DE SECURITE SUR LA RUE ARMAND FALLIERES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE.

VOTE : Pour : 28

Mes chers collègues,

Dans le cadre des aménagements de sécurité sur la voie publique, il convient d'intervenir sur la rue Armand Fallières, à la demande des riverains.

Cette voirie longeant le canal présente une portion droite de plus de 650m, sur laquelle des automobilistes dépassent fréquemment les 50km/h.

Le dernier comptage routier, réalisé par la Police Municipale, fait état d'un trafic de plus de 9000 véhicules par jour.

Pour cela, il convient d'aménager, à mi-distance, une zone de ralentissement au droit du passage piéton existant qui permet l'accès à la voie sur berge du Canal par les riverains.

Cet aménagement de sécurité sera matérialisé par deux îlots centraux de largeur 1m80 de part et d'autre de la traversée piétonne, avec réduction de la chaussée à 2.75m.

Sur ce tronçon de 50ml, la chaussée et le trottoir seront refait en enrobé.

Le coût de cet aménagement de sécurité est estimé à 48 500 € HT.

Ce chantier ouvre droit à une subvention par le Conseil Départemental au taux de 40 % sur un montant plafonné à 15 200 € HT.

En Conséquence, je vous propose, mes Chers Collègues,

DE SOLLICITER Madame La Présidente du Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention au titre **du produit des amendes de police**, au taux de 40% sur 15 200 € HT pour cette opération, soit 6 080€.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

DECIDE de solliciter Madame La Présidente du Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention au titre du produit des amendes de police, au taux de 40% sur 15 200 € HT pour cette opération, soit 6 080 €.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois
à compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture.
Affichage le 19 décembre 2019

Pour copie conforme

Le Maire,

Pierre TREY D'OUSSÉL

